Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Secrétariat général **Délégation à la mobilité et aux carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **SG/DMC/2016-776** **03/10/2016**

Date de mise en application : 29/09/2016
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 03/10/2016
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Appel à candidatures pour le poste de doyen(ne) de l'inspection de l'enseignement agricole (IEA)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

JORF n° 0227 du 29 septembre 2016
texte n° 139

Avis de vacance du poste de doyen(ne) de l'inspection de l'enseignement agricole

NOR: AGRS1626663V

Le poste de doyen(ne) de l'inspection de l'enseignement agricole (IEA) au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt est susceptible d'être vacant.

Placée auprès du directeur général de l'enseignement et de la recherche, l'inspection de l'enseignement agricole dirigée par le doyen est chargée de missions permanentes d'inspection, d'expertise et d'appui. Elle contribue à l'animation générale du système d'enseignement et de formation professionnelle agricoles et participe à la formation initiale et continue des personnels de l'enseignement. Elle contribue au recrutement des personnels ayant vocation à travailler dans l'enseignement agricole. Cette instance nationale de 75 agents comprend une cellule de pilotage en administration centrale.

Le candidat devra posséder une solide connaissance de l'enseignement agricole et de son environnement socioprofessionnel. Il devra également connaître les systèmes d'éducation et de formation professionnelle ainsi que leur ingénierie. Ses qualités d'animateur, de négociateur et de manager devront être avérées.

L'arrêté du 7 avril 2003 modifié relatif au fonctionnement et à l'organisation de l'inspection de l'enseignement agricole fixe, en son article 2, les conditions à remplir et les modalités de nomination au poste de doyen de l'IEA.

Tous renseignements sur ce poste peuvent être obtenus auprès de M. Philippe Vinçon, directeur général de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (tél. : 01-49-55-42-40, mél : philippe.vincon@agriculture.gouv.fr).

Les candidats adresseront leur dossier de candidature composé d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitæ détaillé, au directeur général de l'enseignement et de la recherche, 1 ter, avenue de Lowendal 75700 Paris 07 SP, avec copie à la délégation à la mobilité et aux carrières, secrétariat général 78, rue de Varenne 75349 Paris 07 SP, dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis au Journal officiel de la République française.